

## Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- la délibération de la Commission Permanente du 18 décembre 2024 n° CP-2024-0893 a été publiée ce jour sur le portail de publication des actes décisionnels, disponible sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr Le registre des délibérations de cette séance n° RCP-2024-50 est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine - 74000 ANNECY - Tél.: 04-50-33-20-80 sans limitation de durée.
- Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 19 décembre 2024 et sont exécutoires à compter du 20 décembre 2024, date de publication sur internet.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sous forme électronique.

## Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 20-12-2024 : RCP-2024-50 Délibération de la Commission Permanente du 18 décembre 2024
- 18-12-2024: RA-2024-49 Arrêtés
- 18-12-2024: RCP-2024-48 Délibérations de la Commission Permanente du 09 décembre 2024
- 17-12-2024: RCD-2024-47 Délibérations du Conseil départemental du 09 décembre 2024
- 13-12-2024 : PVCD-2024-46 Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 12 novembre 2024
- 05-12-2024 : RCP-2024-45 Délibérations de la Commission Permanente du 25 novembre 2024
- 27-11-2024: RA-2024-44 Arrêtés
- 20-11-2024 : RCD-2024-43 Délibérations du Conseil départemental du 12 novembre 2024
- 15-11-2024 : PVCD-2024-42 Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 22 juillet 2024
- 13-11-2024: RA-2024-41 Arrêtés
- 30-10-2024: RCP-2024-40 Délibérations de la Commission Permanente du 28 octobre 2024

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 20 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental, Le Directeur Assemblée,